



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 27 août 2020

L'ETAT MET EN OEUVRE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

À la demande du Premier Ministre dans son courrier du 7 août 2020, le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ont élaboré un plan métropolitain de lutte contre la Covid-19 dans le cadre d'un dialogue avec le Président de la Métropole Rouen Normandie, les Maires des 71 communes qui la composent et l'ensemble des acteurs concernés.

L'apparition de nouveaux clusters, la dégradation des indicateurs sanitaires et le nombre important de cas positifs mais asymptomatiques, confirment en effet le besoin d'une action forte de prévention et de lutte contre la Covid-19 sur le territoire métropolitain, en anticipation de la rentrée de septembre. Ce plan métropolitain décline, de manière territorialisée, le plan national de lutte contre la Covid-19 décidé par le Premier Ministre.

Construit sous l'impulsion des services de l'Etat (Préfecture, Agence Régionale de Santé Normandie, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Direction départementale de la cohésion sociale), le plan métropolitain de lutte contre la Covid-19 se décline en huit grands axes d'actions :

- 1) Le déploiement d'une stratégie de dépistage renforcée ;
- 2) Le suivi et l'isolement des personnes contaminées ;
- 3) La robustesse des circuits d'approvisionnement en équipement de protection individuelle ;
- 4) L'extension de l'obligation de port du masque dans l'espace public ;
- 5) La poursuite des mesures de prévention dans les structures sociales et médico-sociales ;
- 6) La mise en place des mesures sanitaires dans les écoles ;
- 7) Le renouvellement de la stratégie de communication sur les gestes barrières ;
- 8) L'adaptation des modalités de mobilité.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Sur le sujet spécifique des masques, de nouvelles dotations seront attribuées par l'État à la rentrée. Une instruction du 14 août prévoit une dotation de 500 000 masques pour les personnes vulnérables. Une dotation supplémentaire de 300 000 masques est attendue.

De son côté, la Métropole Rouen Normandie entend poursuivre son action en faveur des achats mutualisés avec les communes afin de s'approvisionner en masques, gel hydroalcoolique, sprays et lingettes désinfectantes. Des masques transparents seront également acquis par la Métropole et distribués aux communes afin de doter les personnels des structures exerçant auprès des enfants en bas âge ou en situation de handicap.

Un point régulier sera effectué avec les acteurs concernés sur la mise en œuvre du plan.

Dans l'intérêt de tous, le Préfet de la Seine-Maritime et le Directeur général de l'ARS Normandie appellent la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus. La prévention d'une nouvelle vague de Covid-19 repose sur l'engagement de tous et sur une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, au plus près du terrain.

L'intégralité du plan est disponible sur le site internet de la préfecture, dans la rubrique actualités.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex